



Le Lien des Puiséens et Puiséennes

Journal communal
Janvier 2023 Numéro 8

L'Édito du maire

Chers Puiséens et Puiséennes



Sommaire

Edito	
Concours photos	p.1
A faire soi-même...	
Recettes à partager...	p.2
Entreprise à Puisseux	p.3
CR du Conseil	
Noël à Puisseux	p.4
CFLPP	p.5
Etat civil, agenda, infos	p.6

PUISEUX AU FIL DES SAISONS...



Dans le précédent journal nous évoquions une évolution du site de la commune

La transition devrait se faire courant janvier et au plus tard début février 2023 ceci sans manipulation particulière puisque l'adresse <https://puisseux-pontoise.fr> restera inchangée

Le site se voudrait dynamique et participatif.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos photos de Puisseux au fil des saisons ; une sélection des plus beaux clichés sera exposée dans les locaux de la mairie

En attendant, nous vous souhaitons une excellente année 2023.

L'équipe de COM'

Photos à envoyer à : mairie.puisseux-pontoise.95@wanadoo.fr pour le 01/07/23 dernier délai en haute résolution.



A faire soi-même

Boules de graine

2 ingrédients seulement suffiront pour ravir les oiseaux cet hiver :

250gr de graines à oiseaux que vous pouvez vous procurer dans n'importe quelle animalerie

500gr de végétaline ou margarine. Attention pas de beurre !



Une fois muni de vos ingrédients

- Faites ramollir la végétaline en la chauffant légèrement ou margarine à température ambiante
- Dans un saladier mélangez-la avec les graines à oiseaux
- Dans votre main, formez des boules de la taille d'une mandarine
- Mettez-les ensuite quelques heures au frigo pour qu'elles durcissent.
- Pour les suspendre soit prévoir un trou pour une ficelle (voir photo) ou enveloppez ensuite les boules dans un filet.

Attention à bien mettre placer les boules hors de portée des chats. Et pensez également à mettre un peu d'eau à disposition.



Recettes testées, validées... à partager !



La galette à la frangipane

Temps de préparation : 25 minutes

Temps de cuisson : 30 min

Ingrédients (pour 8 personnes)

- 2 pâtes feuilletées rondes
- 100g de poudre d'amandes
- 75g de sucre semoule
- 1 sachet sucre vanillé
- 1 œuf entier
- 50g de beurre mou
- 2 gouttes d'essence d'amandes amères
- 1 fève ou 2
- 1 bol d'eau
- 1 jaune d'œuf ou du lait pour dorer

Préparation de la recette

- ❖ Sur une plaque, déposez le papier sulfurisé, posez le 1^{er} disque de pâte feuilletée.
- ❖ Dans un saladier, mélangez la poudre d'amandes, le sucre semoule et vanillé, l'œuf entier, le beurre mou, l'essence d'amandes amères.
- ❖ Étalez la frangipane sur la pâte feuilletée en laissant 2 cm sur les bords, déposez la fève.
- ❖ Nappez au pinceau les bords d'eau, puis posez le 2^e disque de pâte.

- ❖ Soudez les bords ensemble afin qu'ils soient bien collés, mais sans laisser d'air (festonner avec une lame de couteau).
- ❖ Prenez une 2^e plaque perforée de préférence, posez un autre papier sulfurisé. Retournez la galette sur cette plaque.
- ❖ Dorez légèrement le dessus avec le jaune d'œuf ou du lait. A l'aide d'un petit couteau, décidez la galette et percez-la au centre.
- ❖ Préchauffez le four à 220°C 10 min, mettre, durant ce temps, la galette au réfrigérateur.
- ❖ Dégustez tiède.



La galette des rois à la pomme

Temps de préparation : 30 min

Temps de cuisson : 30 min

Ingrédients

- 2 rouleaux de pâte feuilletée
- 4 pommes Royal gala
- 100 g de sucre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 2 cuillères à café de cannelle
- 1 cuillère à café de miel

1 jaune d'œuf

1 fève

Préparation

- ❖ Éplucher les pommes et les couper en 4. Enlever les pépins, puis les râper en fines tranches dans un saladier.
- ❖ Dans un bol, mélanger le sucre, le sucre vanillé, la cannelle et le miel ; verser sur les pommes et mélanger délicatement. Laisser reposer 10 minutes.
- ❖ Étaler la 1^{ère} pâte feuilletée et la piquer à certains endroits. Y verser les pommes et leur jus, et étaler jusqu'à 3 cm du bord. Glisser la fève dans les pommes.
- ❖ Préchauffer le four à 180°C (thermostat 6). Mouiller le bord avec de l'eau, recouvrir avec la seconde pâte, et souder les pâtes ensemble.
- ❖ Strier la pâte avec la pointe du couteau et dorer au pinceau avec le jaune d'œuf délayé avec une cuillère à soupe d'eau ou de lait
- ❖ Pour finir Enfourner et laisser cuire à 180°C (thermostat 6) durant 30 minutes.

Régalez-vous

Présentation des entreprises à Puiseux-Pontoise



RENAULT SAS

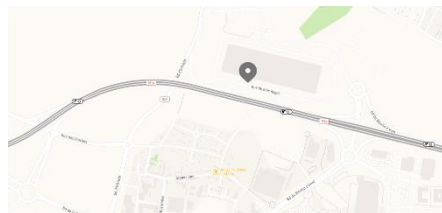
Cette société c'est installé depuis octobre 2021 à Puiseux-Pontoise.

C'est une plateforme logistique de dernière génération pour le réseau de concessionnaires et de distributeurs Renault en France et à l'international.

L'entreprise a pour activité le stockage et la de distribution de pièces détachées automobiles.



L'établissement, situé au 3 RUE DU BOIS ANGOS, dispose de 75.080 m² d'entrepôts et de 3.090 m² de bureaux qui accueille les collaborateurs du groupe.



Décisions du Conseil Municipal

Lors de la session du 05/10/22, le conseil municipal a approuvé

➤ Convention relative à la mise à disposition d'un logiciel de suivi des consommations des fluides

Afin de répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée en matière de maîtrise de l'énergie et de transition écologique, la CACP s'est équipée d'un logiciel de suivi des consommations de fluides. Cet outil permet un suivi optimal des données énergétiques et de facturation sur l'ensemble de son patrimoine. Cette connaissance est une donnée essentielle pour l'élaboration d'une stratégie efficace de réduction des consommations énergétiques. La CACP propose de mettre à disposition des communes de l'agglomération, un outil commun de suivi des consommations de fluides.

Il est demandé :

- D'autoriser la mise à disposition du logiciel de suivi des consommations Deepki aux communs membres, selon les dispositions financières prévues dans la convention de mise à disposition.

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du logiciel de suivi des consommations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix

➤ Convention relative au reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la CACP

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de

construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager et autorisation préalable.

Il est proposé :

- Adopter le principe de reversement de 5% de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ;

- Autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et les éventuels avenants fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée et ayant délibéré de manière concordante ;

- Autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix

➤ Modification du temps de travail d'un agent

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^e classe permanent à temps non complet afin de pallier la surcharge de travail en mairie.

Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires, Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion rendu le 06 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix.

➤ Complément à la délibération n°2019/12-35 du 12 décembre 2019, portant sur l'acquisition foncière de la butte paysagée du lotissement de l'Abreuvoir

Le maire explique que lors du conseil municipal du 12 décembre 2019, il a été omis de préciser les parcelles concernées concernant l'acquisition de la butte paysagée du lotissement de l'Abreuvoir.

Le maire demande à rectifier cette délibération en précisant les numéros de parcelles.

Considérant, le manque d'entretien de cette butte paysagée par la collectivité des habitants du lotissement de l'ABREUVOIR, qui pose des problèmes de salubrité et de sécurité au voisinage direct.

Vu que la Commune n'est ni propriétaire du sol ou du fond dominant correspondant à la servitude existante pour cet ouvrage, elle ne peut prendre en charge l'entretien dans son budget.

Le Maire, propose au Conseil Municipal afin de pouvoir entretenir régulièrement cette butte paysagée, d'acquérir à l'Euro symbolique l'assiette foncière correspondant aux parcelles AB 114p et AB 115 auprès de la SCI de PUISEUX-PONTOISE et la parcelle AB 105p auprès de l'indivision successorale de Monsieur Jean-Bernard THOMASSIN. La totalité des frais nécessaires à cette acquisition foncière seront pris en charge par la Commune de PUISEUX-PONTOISE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix.

Noël à Puiseux

Noël des enfants



A quelques jours de Noël, l'après-midi du 17 décembre a été consacré aux enfants demeurant dans notre commune. Le rendez-vous était fixé dans

la salle polyvalente pour un spectacle de cirque suivi d'un temps interactif;



Le spectacle a ravi les petits et les grands. Les cadeaux étaient déposés près d'un beau sapin, avant que les enfants arrivent. Une fois le spectacle terminé la distribution des cadeaux et des friandises eut lieu, les enfants étaient impatients d'ouvrir les paquets.

Un goûter gourmand ainsi qu'un chocolat chaud étaient proposés. Les habitants du village pouvaient également déguster, outre le chocolat, un vin chaud accompagné des marrons grillés.



L'ensemble a eu du succès.

Noël des anciens

Le Père Noël est aussi passé chez nos anciens... et les a bien gâtés !

Merci aux enseignants et enfants de l'école qui ont confectionné de belles cartes pour accompagner les colis !



Les enfants du vieux Noyer nous écrivent...

Durant la période avant Noël, les élèves de la classe de CM1/CM2 ont étudié "La petite Sirène". Certains ont assisté au spectacle du même nom, proposé par la Compagnie des 3 Coups l'Œuvre à Visages du Monde à Cergy. A la suite de cela, ils ont eux-mêmes écrits des contes sur le thème de la Métamorphose. En voici quelques-uns.

La panthère ultime

Il y a trois ou quatre mois, un jeune garçon qui s'appelait Tchanda et qui venait d'aller à la fac, et un beau jour, il regarda un documentaire sur les panthères albinos ! Depuis, il rêve d'en devenir une !

Et puis, il décide de s'injecter du sang de panthère que l'on appelle aussi léopard.

Il s'infiltra dans le labo et... BOUM ! Il se transforma en un félin surpuissant aux instincts très développés !

Quelques heures plus tard, il rentra chez lui pour se reposer après cette journée incroyable ! Le lendemain, il achetait du pain et des brioches au chocolat et là, une coupure d'électricité survint ! Il se dit (qu'est-ce que c'est ?) Puis un monstre surgit ! Le garçon frappa ses poignets contre le sol et un champ magnétique repoussa le monstre loin et haut !

Peu de temps après, il alla à l'université ! Il devait à tout prix

garder son secret, mais il perdit le contrôle de son cerveau. « Qu'est-ce qui m'arrive ? » se dit-il. Et il comprit pourquoi il avait perdu le contrôle : Plus il restait panthère, moins il gardait son intelligence humaine.

Deux semaines plus tard, il vit une autre panthère qui avait fait un champ magnétique orange alors que celui de Tchanda était violet. « Que c'est étrange ! » se dit-il. Et il le suivit jusqu'à un manoir très vieux et terrifiant. Il vit des cercueils où étaient écrits les noms de ses parents. Tchanda vit le garçon se retourner. Il le reconnut tout de suite, c'était son cousin Tchanka que tout le monde croyait mort dans un accident de voiture. Il se dit : « Impossible ! »

Tchanka le vit et lui demanda :
- Qu'est-ce que tu fais là, Tchanda ?
- Oh non !
- Comment es-tu entré ?
- Et toi ? Comment es-tu entré ?

A ce moment-là, Tchanka se mit à attaquer Tchanda et essaya de le griffer.

Tchanda para toutes les attaques de son cousin puis planta ses griffes dans la poitrine de son adversaire. Il dit « Je suis désolé ! »

Un mois plus tard, la sœur de Tchanda, Naria retira le sang de panthère de son frère. Au lieu d'être un félin, il eut une armure dont le nom de code était Dark-Félin.

FIN
Ismaël



LE SUPER M



Il était deux fois,
un homme très très
riche qui s'appelait
Mickael. Il n'était
pas beau, même
très laid, il était

maigre, il n'avait pas de force.

Il habitait dans un grand GRAND
GRAND château. Mais le problème
était qu'il ne trouvait pas de fiancée.

Sa décision fut prise : il alla voir le
créateur de bonbons magiques.

Il alla demander sa limousine puis
partit. Le voyage fut rapide. Une fois
arrivé, il acheta le seul et unique
bonbon magique et le mangea
aussitôt.

Il se transformera en un super héros
musclé, et volant. Son corps
possédait l'ultra vitesse, ses yeux
lançaient des lasers et il avait une
force incroyable.

Il retourna chez lui car il avait vu
qu'une princesse était prisonnière
d'un fou scientifique. Il alla la
délivrer mais il ne savait pas que le
scientifique voulait le tuer.
Cependant, l'homme n'était pas fort
donc Mickaël le tua et délivra la
princesse.

Ils se marièrent et eurent beaucoup,
beaucoup, beaucoup d'enfants.
Environ 7 jolis bébés.

FIN
Mael

Pauvre ou riche ?

Il était une fois, un petit garçon qui
s'appelait Pierre, il avait 7 ans et
vivait dans la rue. Sa famille était
très pauvre, ils ne gagnaient que 10
centimes par jour.

Il y avait un autre garçon qui
s'appelait Alex et qui se moquait tout
le temps de Pierre et de sa pauvre
famille. Alex était riche et Pierre
était pauvre.

A un moment, Pierre songea à être
riche, il s'imaginait avec des
vêtements à sa taille (car ceux qu'il
avait étaient trop petits). Mais cela
n'arrivera jamais, se dit Pierre.

Un jour où il alla se promener dans
les rues voisines, il vit une vieille
femme et elle lui dit « Si tu me
donnes un peu d'argent je pourrais
t'aider ». Pierre pensa que ça pourrait
être parfait, comme ça, Alex
arrêterait de se moquer de lui.
Pierre accepta et la vieille femme lui
donna un gâteau. Elle lui dit « Une
fois que tu auras mangé ce gâteau, tu
te transformeras en petit garçon
riche, mais tu seras avec une autre
famille. La métamorphose sera très
douloureuse, ce sera comme si on
t'arrachait un bras, et après, tu ne
pourras plus retrouver ta forme
d'avant. En es-tu conscient ? »
Pierre accepta et alla retrouver sa
famille. Pendant la nuit, Pierre
mangea le gâteau. La vieille femme

avait raison c'était comme si on lui
arrachait un bras.

Quand il se réveilla, il n'était plus
dans la rue, il était dans un lit ! Il
descendit le grand escalier et se
retrouva dans la cuisine. Il vit un
grand homme mince qui avait une
épaisse touffe de cheveux sur la tête.
A côté de lui, une femme était en
train de préparer le petit déjeuner.

- Bonjour Lucas dit la femme.

- Lucas ! S'étonna Pierre.

- Bas oui, tu t'appelles Lucas, tu ne le
savais pas ? dit calmement l'homme

- Mais non, je m'appelle Pierre ! Et
on est où ici ? demanda Pierre en
colère

- Tu ne t'appelles pas Pierre et on est
chez nous ici. répliqua-t-elle.

- Qu'est-ce que tu veux pour
déjeuner ? demanda la femme à
Pierre

- Rien, je vais aller faire un tour,
répliqua Pierre.

Puis Pierre quitta la pièce et il se dit
« Je regrette beaucoup cette
métamorphose ». Il espérait revoir sa
vraie famille.

Puis il rentra « chez lui », il
s'allongea dans le lit bien chaud et
pensa à sa pauvre famille dans le
froid alors que lui était au chaud.

FIN
Eléana



Les membres du CFLPP se joignent à moi pour vous souhaiter une merveilleuse année bien animée !
Mme DELORME



Marché de l'artisanat de Noël 1ère Edition



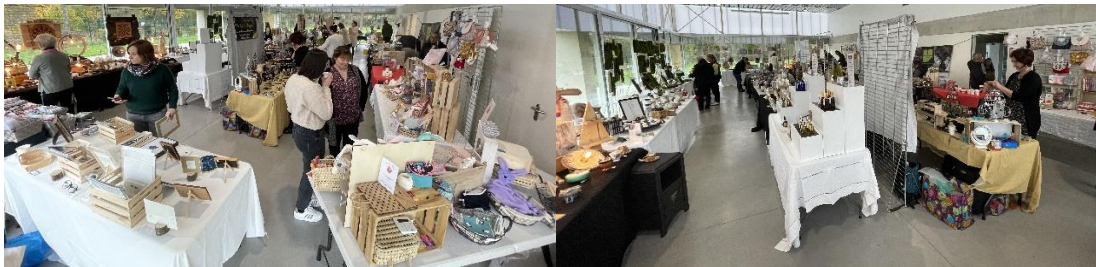
Dimanche 20 Novembre a eu lieu le premier marché de l'artisanat de Noël organisé par le Comité des Fêtes.

Forte de ses 18 artisans locaux, la journée a été ponctuée d'animations pour les enfants qui ont pu découvrir et fabriquer avec les artisans (bougies en cire d'abeilles, mosaïques) mais aussi d'une tombola qui a fait de nombreux heureux !



Le Comité tient à remercier tous les exposants et toutes les personnes qui sont venues découvrir ce marché de l'artisanat.

Rendez-vous au prochain marché de l'artisanat !



Ateliers de Noël

Le samedi 10 décembre le CFLPPa proposé aux enfants de Puiseux des ateliers créatifs de NOEL. Au programme : origami, créations pour le sapin, ateliers pâtisseries où les enfants ont pu préparer leur goûter qu'ils ont pu déguster, concours de dessins de Noël suivant leur âge : de beaux lots ont été gagnés et tout le monde a pu s'amuser !



Concours des Illuminations 2023

L'édition 2023 d' "ILLUMINEZ-PUISEUX ! " reste timide, la conjoncture économique et énergétique n'aidant pas.

Nous avons malgré tout pu décerner des prix aux trois plus belles illuminations.

1er prix revient à la Famille FAUTRAIT

2nd prix à la Famille FERLONI

3ème prix à la Famille LIARD

Nous vous remercions pour votre lumineuse participation et à l'année prochaine !

Recensement de la population 2023

Cette année, **Puiseux-Pontoise** réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **19 janvier 2023**.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **21 janvier 2022**

Contactez la commune : **01.34.46.10.82**

Vos agents recenseurs sont : MMES FLAMENT Sandrine et VANDENESSE Magalie

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : **Magalie à la mairie au 01.34.46.10.82**

SI VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTES OU SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN POINT INTERNET POUR REMPLIR VOTRE NOTICE, MAGALIE SERA PRESENTE EN MAIRIE POUR VOUS AIDER LES SAMEDIS 21 ET 28 JANVIER 2023.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Recensement citoyen (Démarche en ligne)

Ministère chargé de la défense

Service accessible avec un compte Service-public.fr

Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir.

Informations pratiques

ETAT CIVIL

Ils sont arrivés

Salih DASTAN 21/10/22

Makine HACHI 18/12/22

Il nous a quittés

Diep TANG BA 14/10/22

La Communauté d'Agglomération



Nouveau calendrier pour Puisseux-Pontoise

Ordures ménagères

Habitats pavillonnaires : Lundi entre 6h00 et 13h00 => **sortir la veille, rentrer le soir**

Habitats collectifs : Lundi et Jeudi entre 9h00 à 16h00 => **sortir le jour J, rentrer le soir**

Emballages-papiers

Habitats pavillonnaires : Mercredi entre 6h00 et 13h00 => **sortir la veille, rentrer le soir**

Habitats collectifs : Mercredi entre 9h00 et 16h00 => **sortir le jour J, rentrer le soir**

Verre

Habitats pavillonnaires et collectifs :

En point d'apport volontaire

Végétaux et biodéchets

Habitats pavillonnaires :

Mars à octobre + janvier chaque Vendredi

Novembre, décembre et février 1er Vendredi des mois de entre 12h00 et 20h00

Encombrants

Habitats pavillonnaires et collectifs: 1er lundi de chaque mois.

Les jours fériés : la collecte est maintenue. Pensez à sortir vos poubelles !

Une question sur vos déchets ?

Le Centre de relation usagers vous répond du lundi au vendredi, de 9h à 17h (16h le vendredi).

Contacter l'agglo : 01 34 41 90 00

A retenir dès à présent !

Le **VIDE GRENIER** annuel de Puiseux se déroulera le **02 avril 2023** ! Vous avez tout l'hiver pour faire du tri...

Pauline Delorme : 07.86.86.95.29,

soit par la boîte mail : cflpp95@cflpp.com

Le bureau

Site internet communal

Pensez à consulter régulièrement le site de la commune à l'adresse suivante :

puiseux-pontoise.fr

Vous y trouverez des informations concernant aussi bien notre commune que celles de l'agglomération de Cergy-Pontoise !

Location

Salle François Lemonnier

La salle polyvalente est ouverte à la location : consultez le site de Puiseux à l'adresse suivante : **puiseux-pontoise.fr** où vous trouverez les conditions de location et ensuite envoyez un mail à

sallepolyvalente.pp@gmail.com

afin de la réserver votre manifestation.

AGENDA

Dimanche le 02 avril 2023 : vide grenier

Offices religieux

Eglise Saint Pierre Saint Paul

Mercredi 19h: messe (sauf vacances scolaires)

Dimanche 2 avril : 10h30 messe des rameaux

Culte Impact Centre Chrétien

3 chemin du clos

Dimanche : 8h15-10h30 / 11h-13h30



Des élus à votre service !

Nous vous proposons sur **RENDEZ-VOUS** à la mairie une aide pour effectuer vos démarches en ligne sur l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : Carte Nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire... Si c'est pour un voyage **ATTENTION** les délais peuvent être longs !

MAIRIE

12 Grande Rue
95650 Puiseux-Pontoise
mairie.puiseux-pontoise.95@wanadoo.fr

Nous vous rappelons les jours et horaires d'ouverture au public :

9 H – 12 H MERCREDI, SAMEDI

14 H – 18 H MARDI, VENDREDI